

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 21 (1903)
Heft: 116

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Prix des numéros 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an fr. 6.
2^e semestre 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fêtes exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques
de fabrique et de commerce. — Bekanntmachung.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1903. 18. März. Inhaberin der Firma L. Naumann in Zürich III, ist Louise Naumann geb. Kübler, von Köthen (Sachsen), in Zürich III, Pape-
terie und Buchhandlung, Militärstrasse 105. Die Firma erteilt Prokura an den Ehemann der Inhaberin Karl Naumann-Kübler.

19. März. Die Firma E. Berger-Sigg in Dietikon (S. H. A. B. Nr. 339
vom 11. Oktober 1900, pag. 1359) ist infolge Verkaufs des Geschäftes und
Wegzuges der Inhaberin erloschen.

19. März. Inhaberin der Firma E. Höllrigl-Gut in Zürich III ist Frau
Elise Höllrigl geb. Gut, von St. Leonhard (Tirol), in Zürich III, Baugeschäft
Idaplatz 4. Die Firma erteilt Prokura an den Ehemann der Inhaberin Leon-
hard Höllrigl-Gut.

19. März. Die Firma Heinrich Brändli in Horgen (S. H. A. B. Nr. 49
vom 26. Februar 1895, pag. 199) erteilt Prokura an Anna Brändli geb.
Weber, von Thalwil, in Horgen, die Ehefrau des Inhabers.

19. März. Die Firma A. Ernst-Sigrist in Altstetten (S. H. A. B. Nr. 189
vom 25. Mai 1900, pag. 759) verzeigt als fernere Natur des Geschäftes:
An- und Verkauf von Liegenschaften.

19. März. Inhaber der Firma W. Isler-Treichler in Samstagern-Rich-
terswil ist Wilhelm Isler-Treichler, von Richterswil, in Samstagern-Rich-
terswil. Betrieb des Gasthof zum «Sternen»; Bäckerei, Mehl, Hafer und
Kraftfuttermittel. Zum Sterben.

19. März. Die Firma M. Frey-Wahli in Zürich II (S. H. A. B. Nr. 154
vom 27. April 1901, pag. 613) verzeigt als nunmehriges Domizil
und Wohnort der Inhaberin und des Prokuristen Henri Frey-Wahli:
Winterthur, als Natur des Geschäftes: Hotelbetrieb, und als Geschäfts-
lokal: Zum «Adler».

19. März. Die Firma Frau Simon-Wiederkehr in Dietikon (S. H. A. B.
Nr. 190 vom 1. September 1892, pag. 763) ist infolge Aufgabe des Ge-
schäftes erloschen.

19. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Vogel & Snaaz,
Erste Zürcher Dampf-Butter-Fabrik & Buttersiederei in Zürich III (S. H.
A. B. Nr. 333 vom 1. Oktober 1901, pag. 1329) — Gesellschafter: Michael
Vogel und Gustav Snaaz — hat sich aufgelöst und es ist diese Firma er-
loschen.

Inhaber der Firma M. Vogel, Erste Zürcher Dampf-Butterfabrik &
Buttersiederei in Zürich III, welche die Aktiven und Passiven der aufge-
lösten Gesellschaft übernimmt, ist Michael Vogel, von Grossengsee (Bayern),
in Zürich III, Buttersiederei, Butter-, Margarine- und Fettwarenfabrik.
Müllerstrasse 47.

19. März. Die Firma O. Schenker in Zürich V (S. H. A. B. Nr. 412
vom 7. April 1893, pag. 459) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

19. März. Othmar Schenker, von Dänikon (Solothurn), in Zürich V, und
Gustav Snaaz, von Reinfirt (Oesterreich), in Zürich I, haben unter der
Firma Schenker & Snaaz in Zürich III eine Kollektivgesellschaft einge-
gangen, welche am 10. März 1903 ihren Anfang nahm. Buttersiederei,
Butter- und Fettwarenfabrik mit Dampftrieb. Konradstrasse 12/14.

19. März. Die Firma Arnold Citterio in Zürich IV (S. H. A. B. Nr. 345
vom 13. September 1901, pag. 1257) bat ihr Geschäftslokal nunmehr: Uni-
versitätsstrasse 25, Zürich IV.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1903. 19. März. Die Firma Syrus Deschlers Wittwa in Bern (S. H.
A. B. 1901, pag. 1097) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Lugano.

1903. 18. marzo. La riunione Evangelischer Kirchen-Bau-Verein, con
sede in Lugano (F. u. s. di c. del 25 gennaio 1898, n° 22, pag. 90, e
14 febbraio 1902, n° 55, pag. 217), ha nella sua seduta del 13 febbraio
1903 nominato cassiere in sostituzione di Federico Zbinden, dimissionario,
Johann Fridolin Helmsauer, domiciliato in Lugano, il quale firmerà collet-
tivamente col presidente o col vice-presidente.

Genève — Genève — Ginevra

1903. 18. mars. Suivant statuts révisés le 28 février 1901, et sous la
dénomination de Société de prévoyance de Plainpalais, La Ménagère, il
existe une association (régie par le titre 27 du C. O.), qui a pour
but de provoquer l'épargne parmi ses membres afin de leur procurer, à
des époques déterminées, des provisions de ménage en marchandises de
bonne qualité, achetées en gros dans les meilleures conditions possibles,
ainsi que durant toute l'année, des combustibles ou autres. A cet effet,

des collecteurs, nommés par le comité, recueilleront chaque dimanche à
domicile des versements volontaires. Le siège de l'association est à
Plainpalais: Pour en faire partie, il faut adresser une demande au
comité; le nouveau membre recevra un livret destiné à l'inscription de
ses versements. Le prix du livret y compris l'entrée est fixée à un franc.
Est démissionnaire, celui qui en fera la demande écrite au comité. On
sort aussi de l'association par exclusion prononcée par le comité, dans les
cas prévus aux statuts. Les sommes versées ne seront remboursées qu'en
marchandises; sauf en cas de départ du pays, décès ou d'exclusion, le
remboursement en espèces pourra se faire, après enquête, avec réduction
de 10 %. Les sommes versées par des sociétaires démissionnaires, ou
exclus, qui n'auront pas été retirées dans le délai d'une année, seront
acquises de plein droit à l'association. L'association est administrée par
un comité composé d'un président et de 8 membres, nommés chaque
année et rééligibles. Elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par
les signatures collectives du président, du secrétaire et du trésorier ou de
leurs suppléants. L'association n'étant appelée à faire aucun bénéfice, il
n'est rien prévu dans les statuts en ce qui concerne la supputation et le
partage des bénéfices. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité
individuelle quant aux engagements de l'association qui sont uniquement
garantis par les biens propres de celle-ci. Le comité est composé de:
Jean Morier, président; Maurice Baud, trésorier; Ernest Amiet, secrétaire;
Octave Humbert, vice-président; Marius Bron, vice-secrétaire; Ernest
Gindraux; Jules Favre; Jules Regamey et Ignace Dovaz; tous domiciliés à
Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e
Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de
Société immobilière Cité de la Jonction, 1, une société anonyme
ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains
sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs,
l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée.
Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux-mille cinq cents francs
(fr. 22,500), divisé en 90 actions, au porteur, de fr. 250 chacune. La société
est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres,
élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature
de deux des membres du conseil d'administration. Les convocations et publi-
cations émanant de la société auront lieu dans la Feuille d'avis officielle
du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé
des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset, entrepreneur;
Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges Palli, et John
Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e
Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de
Société immobilière Cité de la Jonction, 3, une société anonyme
ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains
sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs,
l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée.
Le capital social est fixé à la somme de treize mille-deux-cent-cinquante
francs (fr. 13,250), divisé en 53 actions, au porteur, de fr. 250 chacune.
La société est administrée par un conseil d'administration composé de
cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers,
par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les
convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la
Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'adminis-
tration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis
Grasset, entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève;
Georges Palli et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e
Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de
Société immobilière Cité de la Jonction, 5, une société anonyme
ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains
sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs,
l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée.
Le capital social est fixé à la somme de treize mille-deux-cent-cinquante
francs (fr. 13,250), divisé en 53 actions, au porteur, de fr. 250 chacune.
La société est administrée par un conseil d'administration composé de
cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers,
par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les
convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la
Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'adminis-
tration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset,
entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges
Palli et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e
Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de
Société immobilière Cité de la Jonction, 7, une société anonyme
ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains
sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs,
l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée.
Le capital social est fixé à la somme de treize mille-deux-cent-cinquante
francs (fr. 13,250), divisé en 53 actions, au porteur, de fr. 250 chacune.
La société est administrée par un conseil d'administration composé de
cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers,
par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les
convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la
Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'adminis-
tration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset,
entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges
Palli et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué sous la dénomination de **Société immobilière Cité de la Jonction, 9**, une société anonyme ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs, l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de treize mille-deux-cent-cinquante francs (fr. 13,250), divisé en 53 actions, au porteur, de fr. 250 chacune. La société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers, par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset, entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges Palli et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de **Société immobilière Cité de la Jonction, 11**, une société anonyme ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs, l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de treize mille-deux-cent-cinquante francs (fr. 13,250), divisé en 53 actions, au porteur, de fr. 250 chacune. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset, entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges Palli et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de **Société immobilière Cité de la Jonction, 13**, une société anonyme ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs, l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de treize mille-deux-cent-cinquante francs (fr. 13,250), divisé en 53 actions, au porteur, de fr. 250 chacune. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset, entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges Palli et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

18 mars. Aux termes d'acte passé le 2 mars 1903, en l'étude de M^e Ch. Page, notaire, à Genève, il a été constitué, sous la dénomination de **Société immobilière Cité de la Jonction, 15**, une société anonyme ayant son siège à Plainpalais. Elle a pour objet l'acquisition de terrains sis en la commune de Plainpalais, la construction de bâtiments locatifs, l'exploitation et la revente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de vingt-mille francs (fr. 20,000), divisé en 80 actions, au porteur, de fr. 250 chacune. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de cinq membres, élus pour trois ans. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux des membres du conseil d'administration. Les convocations et publications émanant de la société auront lieu dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Le premier conseil d'administration est composé des suivants: Louis Perrier, entrepreneur; Louis Grasset, entrepreneur; Théophile Cosson, architecte; tous trois à Genève; Georges Palli, et John Chevrier, tous deux entrepreneurs, à Plainpalais.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

N^o 15621. — 16 mars 1903, 3 h.

Georges Favre-Jacot & C^e, fabricants,
Loèche (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

سركوفشكي

Nr. 15622. — 17. März 1903, 8 Uhr.

Gustav Weinmann, Kaufmann,
Zürich (Schweiz).

Elektrochemische Produkte, elektrometallurgische Produkte, chemische Produkte; Behälter und Verschlüsse; Kohlenprodukte; Beleuchtungsapparate und Gegenstände, Fernzündapparate, Luftdruckapparate, Reinigungsprodukte für Gas.



Nr. 15623. — 16. März 1903, 5 Uhr.

Schmid & C^e, Fabrikanten,
Burgdorf (Schweiz).

Leinengewebe.

(Uebersetzung von Nr. 881 der Firma Gebrüder Schmid.)



N^o 15624. — 17 mars 1903, 8 h.

A. Vassalli, négociant,
Genève-Eaux-Vives (Suisse).

Essence pour moteurs et automobiles.



Nr. 15625. — 17. März 1903, 8 Uhr.

Oesterreichisch-Ungarische Gummischuh-Manufactur C^e,
Max Scherer & C^e,
Wien (Oesterreich).

Gummischuhe, Gummisohlen, Schuhe mit Gummisohlen und andere Gummifabrikate, sowie Lederschuhe.



N^o 15626. — 16 mars 1903, 4 h.

Manufacture de Tabacs et Cigares à Monthey,
Monthey (Suisse).

Tabac à fumer.

(Renouvellement du n^o 898.)



Liauba! Liauba! por aria.

Nr. 15627. — 17. März 1903, 8 Uhr.

J. J. Rehbach, Fabrikant,
Regensburg (Deutschland).

Blei-, Pastell-, Schiefer- und Farbstifte mit und ohne Fassung, Bleistifthalter, Griffel, Kreide, Kreidehalter, Künstler- und Patentstifte und deren Einlagen.

Wilhelm Tell

Nr. 15628. — 17. März 1903, 12 Uhr.

Josef Schmid, Arzt,

Herisau (Schweiz).

Pharmazeutisches Produkt.



Nr. 15629. — 18. März 1903, 8 Uhr.

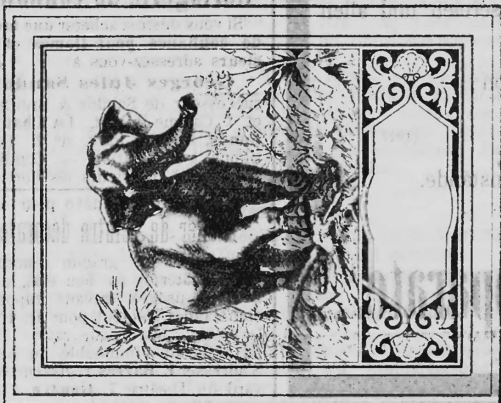
M. & J. Dukas, Fabrikanten,
Zürich (Schweiz).

Hygienischer Sirup.

Nr. 15630. — 18. März 1903, 8 Uhr.

Friedrich Oertly, Fabrikant,
Näfels (Schweiz).

Bedruckte und gefärbte Baumwolltücher.



Nr. 15631. — 13. März 1903, 8 Uhr.

M. Zehnder, Produzent,
Birmenstorf (Aargau, Schweiz).

Natürliches Bitterwasser.



Nr. 15632. — 19 mars 1903, 8 h.

Lémania (ci-devant Société anonyme industrielle et commerciale),
Bussigny (Suisse).

Lessive.

(Transmission du n° 11669 de Georges Ulmer, à Lausanne.)

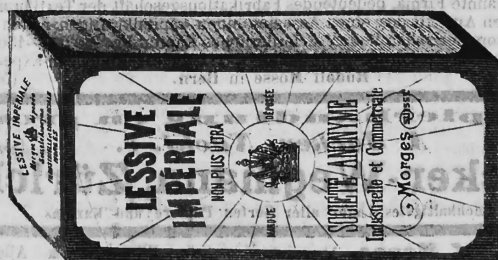


Nr. 15633. — 19 mars 1903, 8 h.

Lémania (ci-devant Société anonyme industrielle et commerciale),
Bussigny (Suisse).

Lessive.

(Transmission du n° 11798 de Georges Ulmer, à Lausanne.)



Nr. 15634. — 19. März 1903, 8 Uhr.

O. Veillon, Kaufmann,

Basel (Schweiz).

Stärke und Stärkeprodukte.



N° 15635. — 19 mars 1903, 8 h.

Nathan Weil, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

N° 15636. — 17 mars 1903, 8 h.

M. Bader, fabricant,
Genève (Suisse).

Montres, parties de montres et bijouterie.

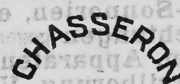
Maxima

Genève

N° 15637. — 19 mars 1903, 4 h.

Henri Jaccard, fabricant,
Renan (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.



Nr. 15638. — 20. März 1903, 8 Uhr.

Rud. Brenner, Kaufmann,
Basel (Schweiz).

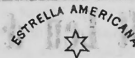
Flintpapier.



Nr. 15639. — 20 mars 1903, 8 h.

Société suisse d'horlogerie, fabrique de Montilier,
Montilier (Suisse).

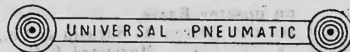
Montres, parties de montres, boîtes de montres.



Nr. 15640. — 20. März 1903, 8 Uhr.

Continental-Caoutchouc- & Guttapercha Compagnie,
Hannover (Deutschland).

Luftreifen, Laufmäntel und Luftschläuche.



Bekanntmachung.

Das Bundesgericht hat über die Gesellschaft der Drahtseilbahn zum Reichenbachfall in Meiringen die Liquidation gemäss den Bestimmungen des Bundesgesetzes über die Verpfändung und Zwangsliquidation der Eisenbahnen, vom 24. Brachmonat 1874, angeordnet, und als Masserverwalter ernannt Herrn Dr. jur. Hans Stucki in Worb.

Die Gläubiger der Gesellschaft, mit Ausnahme der Pfandgläubiger und der Anleihen mit Partialobligationen, deren Forderungen gemäss Art. 22 des genannten Gesetzes von Amtes wegen in das Schuldenverzeichnis eingetragen werden, werden aufgefordert, ihre Forderungen bis zum 25. April nächsthin geltend zu machen. Die Eingaben sind an das Richteramt Oberhasli zu richten. Mit der Eingabe ihrer Forderungen haben die Gläubiger zugleich ihre Beweismittel für dieselben beizubringen. Die Unterlassung der Eingabe innert der gesetzlichen Frist hat den Ausschluss von der Masse zur Folge.

Lausanne, den 14. März 1903.

Im Auftrage des Bundesgerichtes:
Bundesgerichtskanzlei.

Elektr. Kapselmotoren.

Vollkommen gedeckte Bauart.

Vorteile:

Alle Drahtverbindungen und beweglichen Teile sind eingeschlossen und vor Staub und Feuchtigkeit geschützt.

Kohlenbürsten

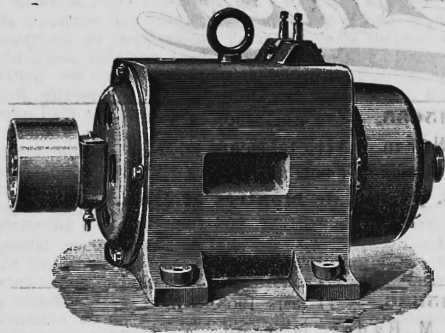
für Spannungen über 50 Volt.

Ringschmierlager.

Geringe Bürstenverschiebung und daher keine Funken.

Geringe Erwärmung.

Hoher Nutzeffekt.



Passend für Spannungen von 30—150 Volt. Von dem 4pferdigen Motor an aufwärts werden alle Modelle auch für 250 Volt gebaut und zwar als selbstregulierende Nebenschlussmaschinen.

Installation kompletter Beleuchtungsanlagen mit und ohne Akkumulatoren,

Ferner empfehle mich auch für die Lieferung von magnetischen Scheideapparaten für Müllereien, Messinggiessereien und allen Fabriken mit Zerkleinerungsapparaten;

Permanenten Stahlmagneten;

Telephon-Apparaten mit ganz neuem, lautsprechendem Mikrophon;

Haus- und Hotel-Sonnerien, elektrischen Uhren;

Sicherheitsvorrichtungen gegen Einbruch;

elektr. Türöffnern, Apparaten für phys. Laboratorien;

Vernicklung, Versilberung, Verkupferung aller Art Gegenstände. (191)

A. Zellweger in Uster,

Fabrik für elektr. Maschinen und Apparate.

Filiale in Zürich: Hirschengraben Nr. 78.

Pompaples.

Mise d'immeubles.

Le mardi, 31 mars 1903, dès une heure de l'après-midi, en maison communale à Pompaples, la Municipalité de ce lieu exposera en mise publique les marais tourbeux que la Commune possède rière son territoire, d'une superficie totale d'environ 80 poses (36 hectares). (607)

Conditions et renseignements chez Mr. le syndic à Pompaples et au Bureau du notaire Gaudin à la Sarraz.

Zu verkaufen:

Luftkompressoren, Bohrmaschinen System Ferroux, Stossscheiben, Gestelle für Bohrmaschinen, Stahlröhren von verschiedenen Durchmesser, Elektro-Motoren von 3 HP, 9 HP, 20 HP, Sulzer Ventilatoren, Ambosse, Schraubstöcke, transportable Schmieden, montierte Wagenachsen (Radabstand 0,50 m).

Benzin- und Gasmotore

von 2, 3, 5 und 15 Pferdekraften. Alles in bestem Zustande und sehr billig. (213.)

Man wende sich an

Gillieron & Amrein in Vevey.

Horlogerie de confiance.

Si vous désirez acheter une montre de confiance pour Dames et Messieurs adressez-vous à (160)

Georges Jules Sandoz,

successeur de Sandoz & Breitmeyer et J. Calame-Robert, La Chaux-de-Fonds, Rue du Parc, n° 2. Echantillons à disposition. — Conditions spéciales à Messieurs les horlogers.

A remettre à Genève pour départ

Atelier de peinture décorateur

jouissant d'une grande renommée, grand matériel en bon état, décors neufs et usagés, travaux importants commandés, le tout pour fr. 10,000, loyer à débattre pour vastes locaux, on vendrait l'immeuble au besoin. S'adresser E. Barrès, régisseur, Boulevard du Théâtre 7, Genève. (577)

CAW'S SAFETY

Füllfeder

Unvergleichliche
amerikanische
Marke.



Kein
Durchsickern!
Kein Eintrocknen!

Kann in jeder beliebigen Lage
getragen werden, ohne auszulaufen.

In allen guten Papierhandlungen erhältlich

Man verlange den Katalog gratis und franko vom
General-Depot für die Schweiz: [190]

Papeterie Briquet & fils in Genf.

Aktiengesellschaft Leu & Co., Zürich.

Dividenden-Zahlung.

Durch Beschluss der heute abgehaltenen Generalversammlung wurde die Dividende per 1902 auf 5% = Fr. 25 per Aktie festgesetzt.

Die Auszahlung erfolgt vom 21. März an (gegen Einlieferung des Coupons Nr. 26).

in Zürich: an unserer Kasse,
» Basel: bei den Herren A. Sarasin & Co.,
» Bern: » » Marcuard & Co.,
» St. Gallen: » » Wegelin & Co., (604)
» Winterthur: » der Bank in Winterthur.

Die Coupons sind mit Bordereaux zu versehen, welche bei den Einlösungsstellen bezogen werden können.

Zürich, den 20. März 1903.

Die Direktion.

Ediktal-Aufforderung

Es wird vermisst:

Obligation Nr. 65565 von Fr. 1000 der Schweizerischen Volksbank zu Gunsten von Herrn Dr. med. A. Winterhalter's minor Kinder, St. Gallen, mit Coupons pro 1. August 1901 u. ff.

Der allfällige Inhaber dieses Titels wird hiemit aufgefordert, innert der Frist von sechs Monaten seine Rechte an demselben bei der Schweiz. Volksbank in St. Gallen geltend zu machen, ansonst der Titel als kraftlos angesehen und der Gegenwert den Berechtigten ausgehändigt wird.

St. Gallen, den 18. März 1903. (600)

Schweizerische Volksbank:

Die Direktion.

Mech. Backsteinfabrik Zürich.

Unter Bezugnahme auf die in der ordentlichen Generalversammlung vom 2. März gemachten Mitteilungen laden wir die Herren Aktionäre zu einer

ausserordentlichen Generalversammlung

ein, auf Montag, den 30. März 1903, nachmittags 5 Uhr, im obern kleinen Saale des Café Zimmerleuten in Zürich.

Traktanden:

Beitritt zu einer Genossenschaft zürcherischer Ziegeleibesitzer.

Die Stimmkarten können von den Aktionären auf dem Bureau der Gesellschaft, Schweizergasse Nr. 6 beim Linthesplatz, gegen Ausweis über den Aktienbesitz und unter Angabe der Nummern bezogen werden. Zürich, den 13. März 1903.

Namens des Verwaltungsrates,

(563)

Der Präsident:

Hardmeyer-Bleuler.

Industriellen

bietet sich beste Gelegenheit zur vorteilhaften Erwerbung von Bauplätzen in verkehrsreicher, schöner Ortschaft in der Zentralschweiz. Elektr. Kraft und Licht billig. Wasserversorgung, Geleiseanschluss. Steuerverhältnisse günstig. Kapitalbeteiligung nicht ausgeschlossen, wenn durch Einführung einer lebensfähigen Industrie die Prosperität der Gemeinde befördert wird. (585.)

Schriftliche Offerten unter K 401 L an Keller-Annoncen, Solothurn.

Teilhaber gesucht.

Altbekannte Firma, bedeutendes Fabrikationsgeschäft der Textilbranche, sucht wegen Austritt des einen Associés einen kapitalkräftigen neuen Teilhaber als kommerziellen Leiter. Erforderliches Kapital Fr. 130,000—150,000. Offerten erbeten unter Chiffre Zag E 111 an die Annoncen-Exped. Rudolf Mosse in Bern. (553)

Papierhandlung en gros

A. Jucker, Nachf. v. (41)

Jucker-Wegmann, Zürich

Reichhaltigstes Lager aller Sorten Papiere und Kartons.

Rudolf Mosse, Annoncen-Expedition, Zürich, Bern. Alleinige

Inseraten-Annahme des «Schweizerischen Handelsamtsblatts».